



Communauté de Communes
des 1000 Étangs

**Rapport Annuel d'Activité
concernant la Gestion
des Déchets Ménagers
et Assimilés**

2021

Communauté de Communes des 1000 Étangs
14 Place du Marché - 70270 MELISEY

Tél: 03 84 20 05 53

melisey.ccme@orange.fr ccme.omtri@orange.fr

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. INTRODUCTION
2. PRÉSENTATION DE LA COMPÉTENCE
 - 2.a Les Partenaires
 - 2.b La Commission
3. TERRITOIRE ET POPULATION
4. COLLECTES ET APPORTS VOLONTAIRES
 - 4.a Les Déchets et Fréquences des Collectes OM et TRI
 - 4.b Le Déroulement des Collectes OM et TRI
 - 4.c Les Collectes en Apports Volontaires

II. BILAN DES TONNAGES

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES
2. LE TRI SÉLECTIF
3. LE VERRE
4. LES MATÉRIAUX DIVERS
5. BILAN GLOBAL DES FLUX

III. BILAN FINANCIER

1. TARIFICATION
2. FACTURATION
3. BUDGET
 - 3.a Approbation Compte Administratif
 - 3.b Dépenses de Fonctionnement
 - 3.c Recettes de Fonctionnement
 - 3.d Ratio Dépenses et Recettes de Fonctionnement
 - 3.e Investissement : Mandats et Titres émis
 - 3.f Ratio Dépenses et Recettes d'Investissement

IV. COMMUNICATION

1. LE BULLETIN COMMUNAUTAIRE
2. LE FLYER "LES ORDURES MÉNAGÈRES ... ET VOUS !"
3. LES CONSIGNES DU SYTEVOM
4. LES BACS OM
5. LE COMPOSTAGE
6. INTERNET
7. APPLICATION PANNEAU POCKET

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif à la collecte des ordures ménagères, un compte-rendu annuel de l'activité de ce service doit être présenté dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il est basé notamment sur les indications fournies par les prestataires, accompagné d'éléments techniques et financiers issus de la gestion 2021.

Ce rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des 1000 étangs. Il fait ensuite l'objet d'une communication du maire de chaque Commune membre au sein de son conseil municipal.

2. PRÉSENTATION DE LA COMPÉTENCE

Dans le cadre de sa compétence « **protection et mise en valeur de l'environnement** », la Communauté de Communes des 1000 Étangs est en charge de la collecte, du tri, de l'élimination, de la valorisation et du traitement des déchets et assimilés et doit accomplir des actions de sensibilisation au tri sélectif.

2.a - Les Partenaires

Une délégation de service public a été établie avec l'entreprise **C2T Déchets**, implantée 4 chemin des Plantes à MARNAY (70150), concernant le ramassage des déchets sur le territoire. Ayant un dépôt à Francheville, sa société C2T Déchets met à disposition de la CC 1000 ETANGS, son matériel et son personnel afin de réaliser les collectes des ordures ménagères (OM) et les collectes sélectives (CS ou TRI) sur notre territoire. Elle vide son chargement principalement au quai de transfert situé à Saint-Sauveur, mais également au centre de traitement de Noidans le Ferroux lors des caractérisations. Mr Patrick ROUHIER est le responsable de collecte présent quotidiennement sur le territoire.



matériel et son personnel afin de réaliser les collectes des ordures ménagères (OM) et les collectes sélectives (CS ou TRI) sur notre territoire. Elle vide son chargement principalement au quai de transfert situé à Saint-Sauveur, mais également au centre de traitement de Noidans le Ferroux lors des caractérisations. Mr Patrick ROUHIER est le responsable de collecte présent quotidiennement sur le territoire.

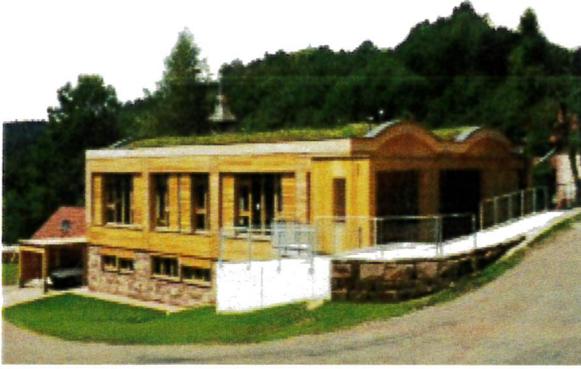
La CC 1000 ETANGS adhère au **SYTEVOM** (Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères) situé au lieu-dit Les Fougères à Noidans le Ferroux (70130) Le SYTEVOM :

- gère les quais de transfert et se charge du transport des déchets jusqu'à l'usine de traitement ou sont ensuite trier et valoriser les déchets sélectifs. Les déchets ménagers sont incinérés.
- gère également les 3 déchetteries de notre territoire situées à Melisey, Faucogney et Ternuay.



L'usine de traitement et d'incinération du SYTEVOM à Noidans le Ferroux





Espace Nature Culture

Concernant les actions de sensibilisation au tri sélectif, la CCME collabore avec **La Maison de la Nature des Vosges Saônoises** (MNVS) située à Château Lambert (70440).

La MNVS a pour vocation de sensibiliser tous les publics à l'environnement et au développement durable, à travers la conception et l'animation d'activités thématiques. Un ambassadeur de tri peut être amené à établir des missions sur la demande de la CC 1000 ETANGS.

2.b – La Commission

La Commission est composée d'élus et travaille afin de répondre à toutes les questions d'ordre techniques et financières. Les propositions sont présentées au Conseil Communautaire et sont actives après validation de ce dernier via délibération.

La facturation aux usagers est sa fonction principale mais elle répond également, quotidiennement, aux différentes demandes des usagers concernant la collecte telle que des demandes de bacs, des problèmes de collecte, des problèmes de facturations.

Des critères de qualités sont imposés par le SYTEVOM ce qui entraîne des refus de collecte. Selon la nature du problème rencontré, il est alors résolu, en lien avec Patrick ROUHIER, soit par le personnel de la CC 1000 Etangs, soit par des membres de la commission, soit avec la Mairie du secteur concerné.

Présentation du Service en Charge des Ordures Ménagères

Directeur de la CCME : Jérôme TROSSAT

Adjointe Administrative et Ambassadrice de Tri : Lysiane BION

Présentation de la Commission

Constitution validée par la délibération 2020/48 lors du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020. Elle est composée comme suit :

Président : Bruno HEYMANN

Vice-Président : Bernard GIRARD

Membres : Sonny BRODELLE – Sylvie COUTHERUT - Alain DAGUE
Philippe GROSJEAN – Claude LAMBOLEY – Guy MOUGENOT - Yves PETRONELLI
Maryline PETROFF – Michel POIROT – Jean Louis PRANEUF – Alain RIBAUD
Henri SAINTIGNY – Yves VUILLEMARD

Deux membres se sont désistés de la commission : Mme Sylvie COUTHERUT et Mr Jean-Louis PRANEUF. Un nouveau membre a rejoint la commission : Mr Vincent SARRE

Le Conseil Communautaire a désigné 2 personnes pour siéger au SYTEVOM :

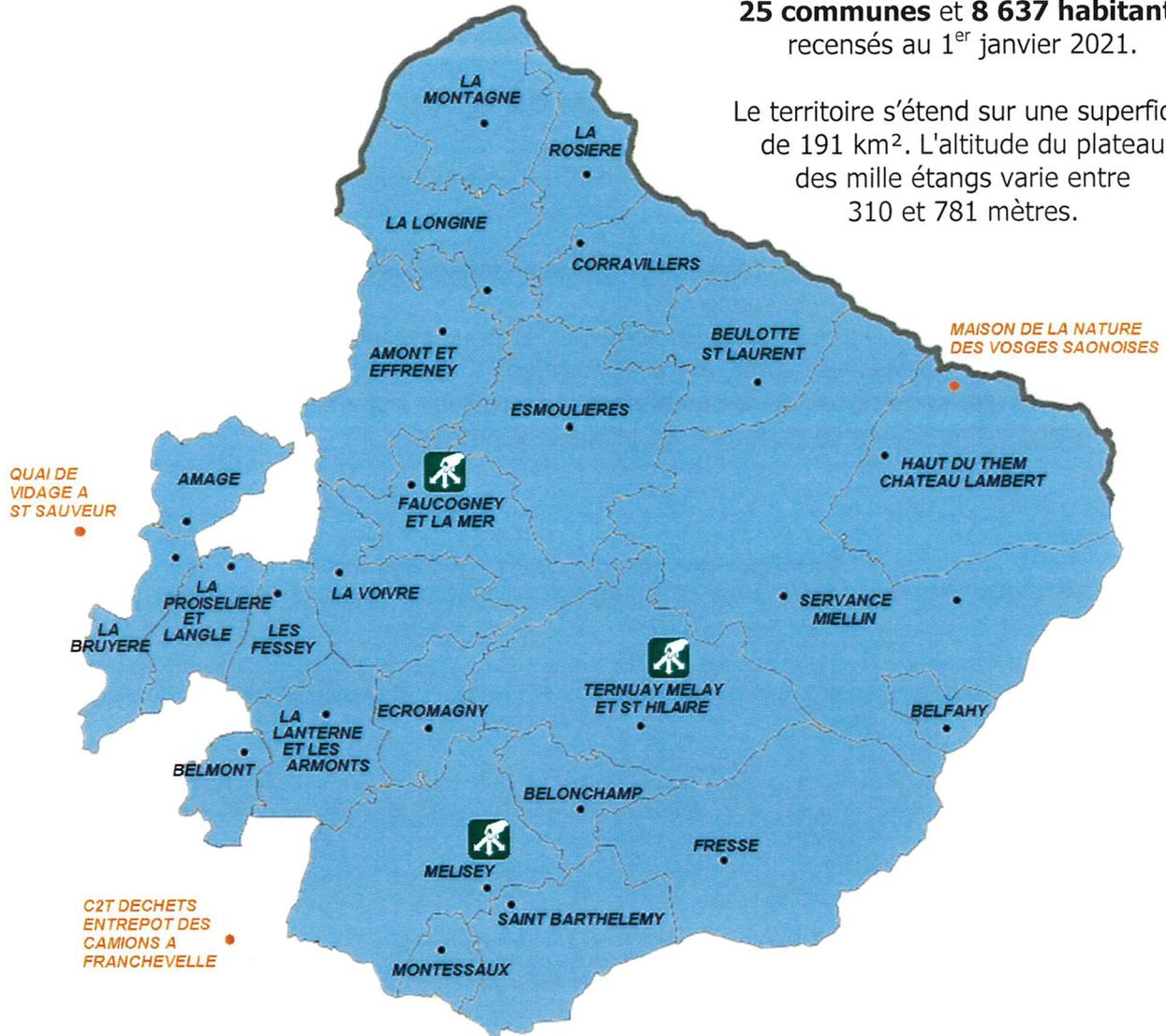
- Mr Bruno HEYMANN en qualité de délégué titulaire
- Mr Bernard GIRARD en qualité de délégué suppléant

Validation sur délibération 2020/56 du 11 juillet 2020

3. TERRITOIRE ET POPULATION

LA CC 1000 ETANGS compte **25 communes** et **8 637 habitants** recensés au 1^{er} janvier 2021.

Le territoire s'étend sur une superficie de 191 km². L'altitude du plateau des mille étangs varie entre 310 et 781 mètres.



Détail de la population par communes

Amage	332	La Lanterne et les Armonts	223
Amont et Effreney	164	La Longine	229
Belfahy	83	La Montagne	36
Belmont	144	La Proiselière et Langle	153
Belonchamp	210	La Rosière	83
Beulotte St Laurent	57	La Voivre	136
Corravillers	194	Les Fessey	137
Ecromagny	162	Melisey	1699
Esmoulières	98	Montessaux	162
Faucogney et la Mer	520	Saint Barthélemy	1132
Fresse	722	Servance Miellin	809
Haut du Them	445	Ternuay	483
La Bruyère	224		

Pour rappel, la population 2020 était de 8 788 habitants soit une diminution de 151 personnes ce qui correspond à 1,72 %. C'est la plus forte baisse démographique depuis le regroupement des 2 Communautés de Communes en 2017. Le cumul du déficit démographique s'élève à 339 habitants soit 3.81%.

4. COLLECTES ET APPORTS VOLONTAIRES

4.a – Les Déchets et Fréquence des Collectes OM et TRI

Les déchets collectés sont des déchets ménagers issus principalement de l'activité des foyers présents sur le territoire.

Deux sortes de déchets sont identifiées : les Ordures Ménagères et le Tri. Les tournées sont alors établies en fonction des déchets concernés :

- Les OM sont collectées toutes les semaines et pour répondre à l'ensemble de territoire, 3 jours sont nécessaires : lundi, mardi et mercredi.
- Le Tri est collecté toutes les quinzaines. Le territoire est réparti en 2 groupes (semaine paire et impaire) et se partagent les jeudis et vendredis

Semainier des collectes 2021 par Communes

		Semaine Paire		Semaine Impaire	
Collectes des OM	LUNDI	BELONCHAMP - FRESSE - MONTESSAUX BELFAHY - LA MER HAUT DU THEM CHÂTEAU LAMBERT - SERVANCE MIELLIN TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE			
	MARDI	AMAGE - AMONT ET EFFRENEY - BEULOTTE ST LAURENT - CORRAVILLERS - ESMOULIERES FAUCOGNEY - LA BRUYERE - LA LONGINE - LA MONTAGNE - LA ROSIERE - LA VOIVRE LES FESSEY - LA PROISELIERE ET LANGLE BELMONT			
	MERCREDI	SAINT BARTHELEMY LA LANterne LES ARMONTs - MELISEY ÉCROMAGNY			
Collecte du TRI	JEUDI	LES FESSEY - LA PROISELIERE ET LANGLE BELMONT LA LANterne LES ARMONTs - MELISEY	AMAGE - AMONT ET EFFRENEY - BEULOTTE ST LAURENT CORRAVILLERS - ESMOULIERES - FAUCOGNEY - LA BRUYERE LA LONGINE - LA MONTAGNE - LA ROSIERE - LA VOIVRE		
	VENDREDI	BELONCHAMP - FRESSE - MONTESSAUX SAINT BARTHELEMY	BELFAHY - LA MER HAUT DU THEM CHÂTEAU LAMBERT - SERVANCE MIELLIN TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE ÉCROMAGNY		

4.b – Le déroulement des Collectes OM et TRI

Les collectes sont assurées par C2T Déchets sur les voies publiques praticables par des véhicules spécialisés. Les bacs doivent être présentés la veille au soir du ramassage et doivent être rangés après la collecte. Dans un souci de propreté, mais également pour soulager les conditions de travail des ripeurs, les camions sont désormais dotés de la levée de bacs automatiques.

De ce fait, les sacs et les bacs non conformes ne sont pas collectés. Les bacs jaunes destinés au Tri sont mis à disposition aux usagers. Les bacs d'OM sont à la charge de l'utilisateur. Trois modèles sont proposés à la vente : 120 litres, 180 litres et 660 litres.

Notre territoire étant composé d'un relief accidenté, la collecte est réalisée en majeure partie en porte à porte. Néanmoins, concernant les accès impossibles ou trop à l'écart, des bacs de regroupement sont disposés dans des emplacements dédiés. 140 containers de regroupements en 660l sont ainsi à disposition des usagers ne pouvant être collectés à domicile.

Après le ramassage, les ordures ménagères sont stockées au quai de transfert situé à Saint-Sauveur, sur le site de la déchetterie. Elles sont ensuite prises en charge par le SYTEVOM qui les transporte vers le Centre de Valorisation des déchets de Noidans Le Ferroux. Les déchets de la collecte sélective sont triés, recyclés et valorisés si possible. Les déchets d'ordures ménagères sont incinérés.

4.c – Les Collectes en apports volontaires

Collecte du verre

Le SYTEVOM met à disposition des usagers 66 points d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire communautaire destinés à la collecte du verre. Le vidage, le transport et la valorisation sont également gérés par le SYTEVOM. Le flux transite directement chez les verriers repreneurs pour valorisation.

Apports en déchetteries

Depuis le 1er janvier 2013, le fonctionnement des déchetteries (personnels gardiens, enlèvement des bennes, traitement/valorisation des matières, investissement) est assuré par le SYTEVOM. L'augmentation des apports amène le syndicat à moderniser la gestion de ses équipements : fluidité de circulations en haut de quai, identification et traçabilité des apports (particuliers et professionnels), simplification administrative de la facturation (professionnels), etc ... Ce nouveau dispositif concerne la déchetterie de Melisey où une borne d'accès et une barrière ont été mises en place courant 2019. Un badge d'accès est désormais obligatoire, il est fourni par le SYTEVOM sur demande au 03 84 76 93 09 ou par mail badge@sytevom.org.

Trois déchetteries sont situées sur le territoire communautaire.
Elles sont représentées sur la carte par le logo suivant :



Présentation des déchetteries :

- à **Melisey**, chemin du Sygle. ☎ 03 84 63 27 04

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi	-	13h30 – 18h
Mercredi	9h – 12h	13h30 – 18h
Vendredi	9h – 12h	13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h	13h30 – 18h

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi	-	13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h	13h30 – 16h30
Vendredi	9h – 12h	13h30 – 16h30
Samedi	9h – 12h	13h30 – 16h30

- à **Ternuay**, lieu-dit « Le Ru Jeannot » aux Etroitures, en direction de la commune de Servance. ☎ 03 84 63 88 45

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre

Mardi	9h – 12h	13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h	13h30 – 18h

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

Mardi	9h – 12h	13h30 – 16h30
Samedi	9h – 12h	13h30 – 16h30

- à **Faucogney**, avenue du Pont Neuf. ☎ 03 84 49 37 58

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi	-	13h30 – 18h
Mercredi	9h – 12h	13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h	13h30 – 18h

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi	-	13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h	13h30 – 16h30
Samedi	9h – 12h	13h30 – 16h30

II. BILAN DES TONNAGES

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, renommé depuis Communauté de Communes des 1000 Étangs, a intégré 13 communes supplémentaires appartenant à l'ex-CCME. Les comparaisons de données établies ci-dessous seront calculées sur les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 représentatives des 25 communes.

Plusieurs flux de collecte sont identifiables sur le territoire. Les Ordures Ménagères et le Tri Sélectif sont réalisés par la CC 1000 ETANGS. Des points d'apports volontaires (PAV) permettent la collecte du verre et les déchetteries acceptent les dépôts d'une multitude de matériaux non pris en charge par les collectes précédentes.

1. LES ORDURES MENAGERES – Collecte en porte à porte et bacs de regroupement

Détail des tonnages collectés en OM par mois

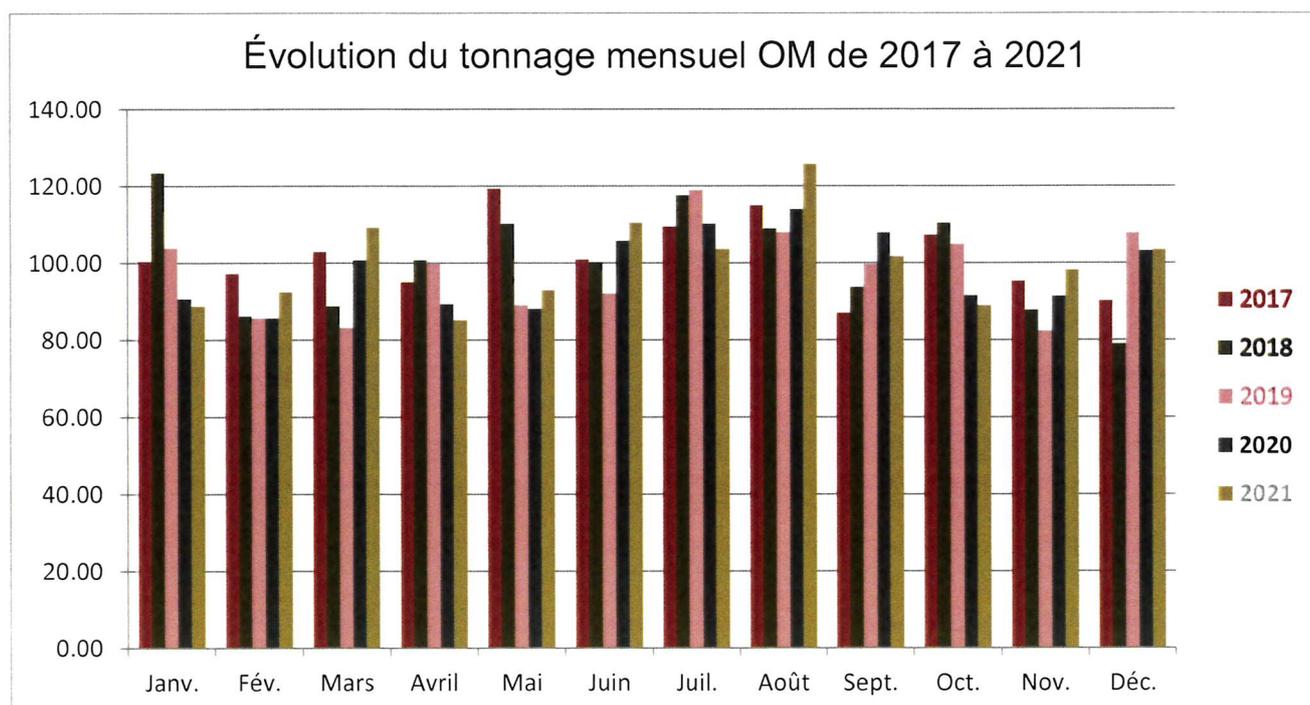
Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
88.78	92.46	109.14	85.2	92.92	110.42	103.54	125.66	101.68	88.9	98.1	103.44

1200.24 tonnes d'OM ont été collectées sur l'année 2021, soit une moyenne de 11.58 Kg/habitant/mois. On constate un tonnage plus important en août, probablement lié un rebond de l'activité estivale suite à un mois de juillet pluvieux.

Pour rappel, la collecte des OM s'élevait à 1178.18 tonnes en 2020, année de pandémie mondiale ou les confinements successifs ont imposés un maintien des usagers à leur domicile.

En comparaison avec 2019, année au fonctionnement normal, on a relevé 1174.84 tonnes pour une population de 8853 usagers. Le tonnage a augmenté de plus de 25 tonnes soit 2.16% ce qui représente 6kg supplémentaires par habitant sur l'année et ceci malgré une baisse démographique 279 habitants.

Nous pouvons peut-être expliquer cette évolution de tonnage selon le nombre croissant de résidences secondaires et d'hébergements touristiques sur le territoire ?!



2. LE TRI SÉLECTIF – Collecte en porte à porte et bacs de regroupement

Détail des tonnages collectés en TRI par mois

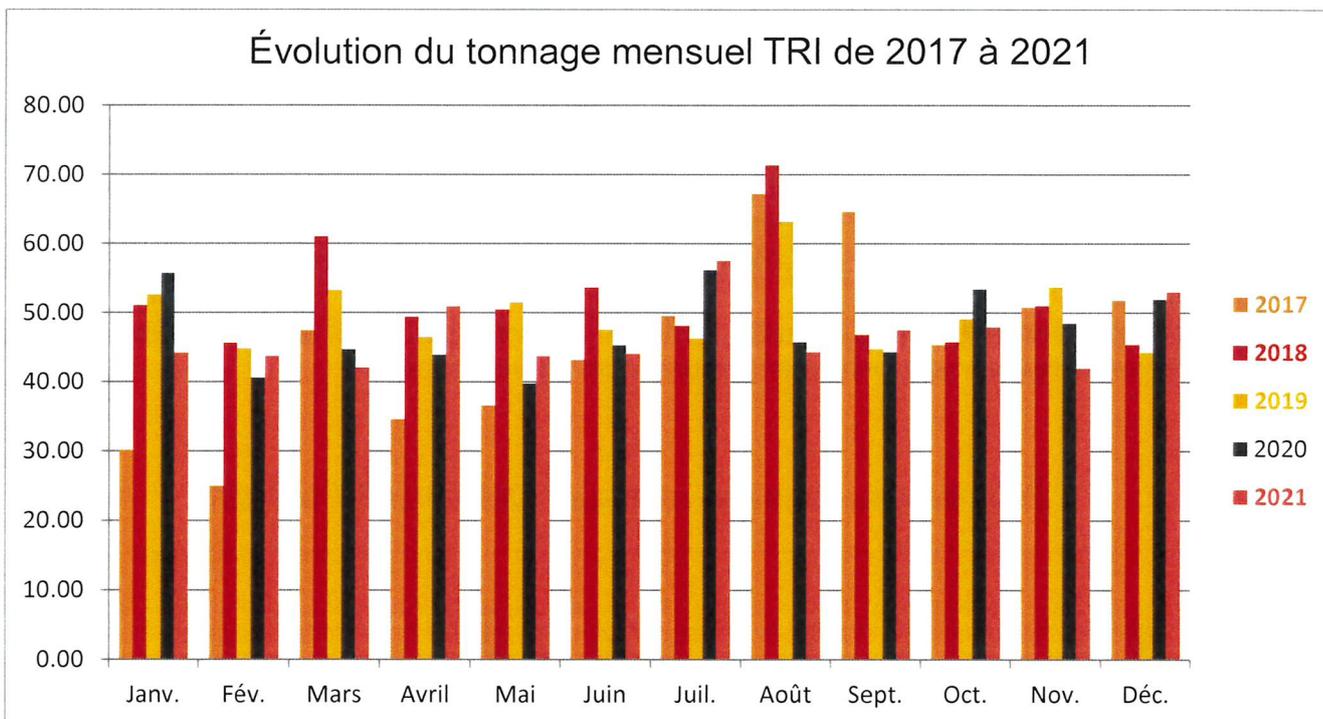
Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
44.18	43.72	42.04	50.92	43.7	44.02	57.48	44.3	47.5	47.9	41.94	52.96

560.66 tonnes de Tri Sélectif ont été collectées sur l'année 2021, soit une moyenne de 5.41 Kg/habitant/mois. Les collectes sont comprises entre 41.94 tonnes pour novembre et 57.48 tonnes en juillet.

Pour rappel, le tonnage de 2020 s'élevait à 569.82 tonnes. On enregistre donc une baisse de collecte de matières de 9 tonnes. Néanmoins, nous constatons que les habitants ont maintenu leurs efforts au tri puisque la moyenne de production par habitant/mois reste identique entre 2020 et 2021. La baisse démographique explique donc cette évolution négative du tonnage collecté.

La meilleure année reste 2018 avec 619,4 tonnes collectées. Depuis cette date, on enregistre une perte de plus de 58 tonnes de matières malgré les consignes d'extensions de tri promulguées par le Sytevom.

Il faut continuer la communication sur ce sujet afin d'inciter la population à utiliser ce service en vue d'une valorisation plus importante pouvant maintenir l'impact sur les factures.



Caractérisations :

La caractérisation consiste à trier un échantillon de la collecte sélective et de séparer les matières recyclables, donc valorisables, des matières n'ayant pas leur place dans cette collecte dite sélective. Les différentes catégories vont permettre de calculer les retombées financières accordées à la CC 1000 ETANGS. Il est nécessaire donc d'avoir un taux de refus le plus faible possible.

En 2021, la campagne des caractérisations est revenue à son rythme normal après une année compliquée due à la crise sanitaire et aux travaux d'agrandissement du centre de tri. On dénombre 9 caractérisations réalisées cette année.

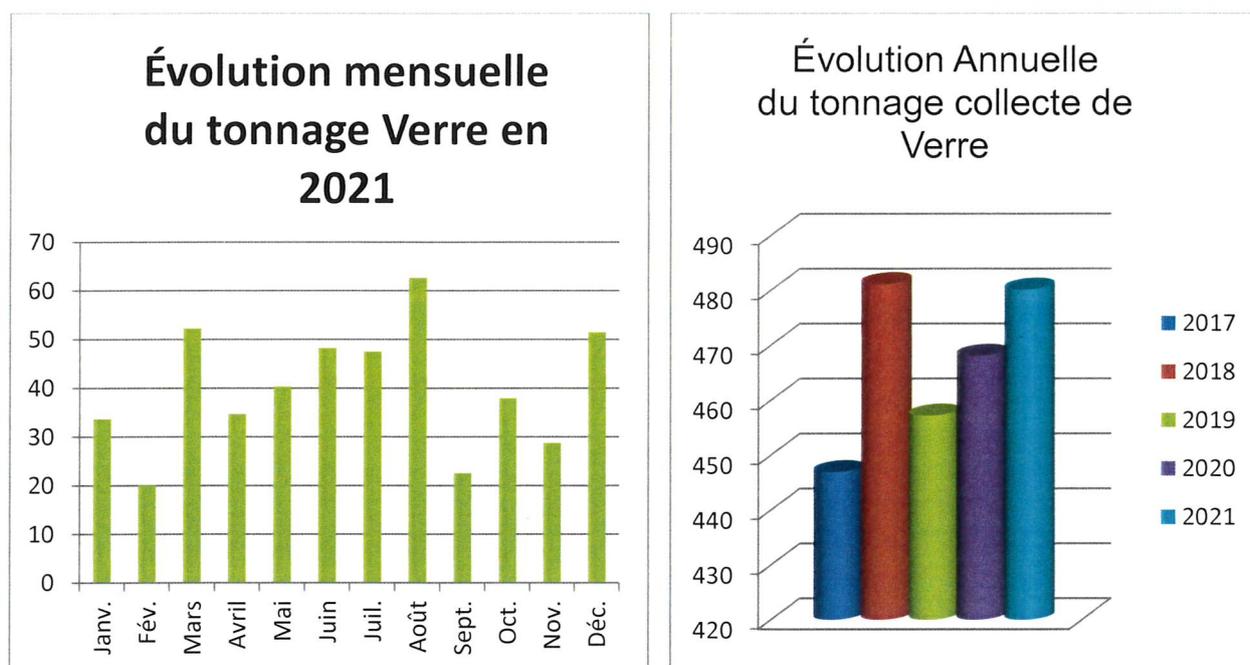
<i>Dates des Caractérisations Année 2021</i>	<i>taux de refus</i>	<i>Nbre de refus réalisés lors de la collecte</i>	<i>Poids (kg) échantillon</i>	<i>Détail des indésirables :</i>
25-mars	21.74%	14	70.18	OM (dont sacs OM, absorbants, restes alimentaires), masques, emballages non vides, D3E Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 4.22 kg
09-avr	14.56%	10	44.92	OM (dont 2 sacs OM, couche, absorbants, restes alimentaires), masques, textile, emballages non vides, qq végétaux Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 2.28 kg
13-mai	21.40%	non précisé	49.62	OM (dont sacs OM, absorbants, restes alimentaires), masques, textile, emballages non vides, clés en métal, jouets, D3E, 1 pile Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 2.3 kg
14-mai	23.62%	non précisé	76.7	OM (dont absorbants, restes alimentaires), masques, textile, emballages non vides, ferraille, végétaux, papier peint décollé en sac, médicaments, D3E Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 5.58 kg
02-juil	27.04%	0	70.78	OM (dont nombreuses protections hygiéniques, restes alimentaires, absorbants...), masques, emballages pleins et non vides, textile, tabac, D3E Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 4.76 kg
23-sept	29.36%	3	40.26	OM (dont restes alimentaires, absorbants...), masques, textile, cailloux, bois Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 1.44 kg
08-oct	18.87%	3	72.92	OM (dont restes alimentaires, coton, absorbants...), masques, textile, chaussures, emballages non vides, pile Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 2.18 kg
15-oct	29.98%	3	54.3	OM (dont restes alimentaires, absorbants...), textile, emballages pleins Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 5.76 kg
11-nov	19.97%	non précisé	61.6	OM (dont restes alimentaires, absorbants...), masques, textile, emballages non vidés, ferraille, médicaments Présence de recyclables imbriqués et/ou souillés par l'usager 4.58 kg
22.95 %				Moyenne des Pourcentages de Refus

La moyenne des taux de refus de tri s'élève à 22.95 % pour l'année 2021. La meilleure caractérisation a été réalisée en avril avec un taux à 14.56 %, à contrario le taux de refus atteint 29.98 % en octobre. On constate une légère amélioration comparée à 2021 (23.57%). On enregistre un point positif puisqu'aucune caractérisation n'a dépassé les 30% de refus contrairement aux années précédentes.

On constate une plus faible quantité d'indésirables, ce qui explique l'amélioration du taux de refus et qui laisse penser que les usagers sont plus nombreux à trier. Malgré tout, la présence d'Ordures Ménagères, d'emballages non vides, de textile, de verre, de végétaux et de bois lors de toutes les caractérisations montrent que ces déchets ne sont pas des erreurs de tri, mais le fait que certaines personnes ne font aucun effort. Ce phénomène récurrent impose une communication répétitive et indispensable concernant le tri.

Comme les années précédentes, deux paramètres défavorables vont compter dans le calcul de manne financière perçue sous forme de subvention de tri : la baisse de matière de 1.67 % et le taux de refus encore trop élevé à 22.95%.

3. LE VERRE – Collecte en Points d'Apports Volontaires



480.1 tonnes de verre ont été collectées via les Points d'Apports Volontaires en service sur le territoire de la CC 1000 ETANGS. Cela représente 55.59 Kg/an par habitant. On peut remarquer une hausse de 2.63 % par rapport à 2020 et on retrouve presque le niveau de collecte de 2018.

4. MATÉRIAUX DIVERS – Déposés en Déchetterie

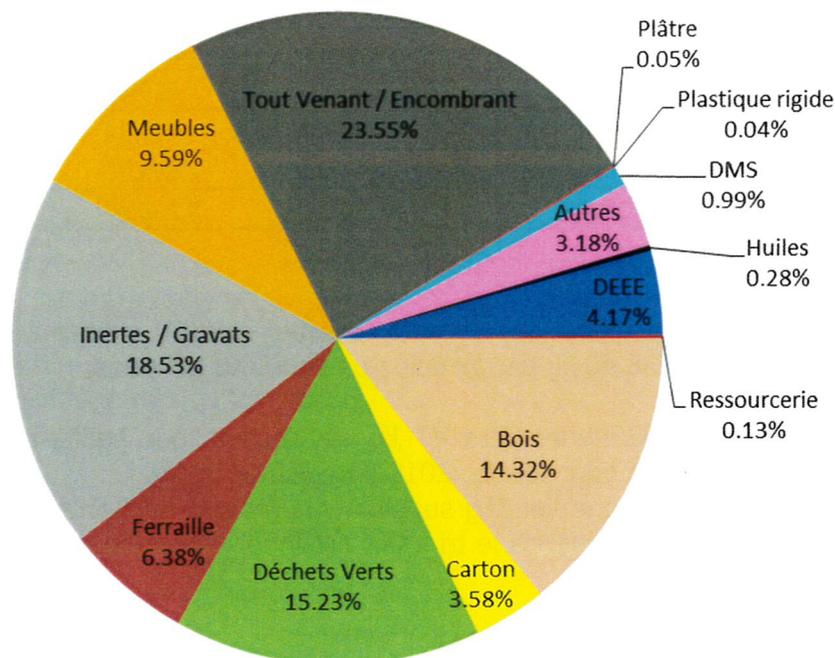
Matières	MELISEY 21 953 entrées		FAUCOGNEY 8 975 entrées		TERNUAY 6 070 entrées		TOTAL 36 998 entrées	
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%
Bois	288.60	13.86%	104.65	15.04%	73.05	15.31%	466.30	14.32%
Carton	75.60	3.63%	28.42	4.08%	12.42	2.60%	116.44	3.58%
Déchets Verts	346.00	16.61%	90.30	12.98%	59.40	12.45%	495.70	15.23%
Ferraille	116.60	5.60%	57.45	8.26%	33.50	7.02%	207.55	6.38%
Inertes / Gravats	353.74	16.98%	170.00	24.43%	79.46	16.66%	603.20	18.53%
Meubles	215.24	10.33%	29.16	4.19%	67.88	14.23%	312.28	9.59%
Tout Venant / Encombrant	527.56	25.33%	141.80	20.38%	97.40	20.42%	766.76	23.55%
Plâtre	-	-	1.56	0.22%	-	-	1.56	0.05%
Plastique rigide	-	-	1.18	0.17%	-	-	1.18	0.04%
DMS	17.32	0.83%	7.58	1.09%	7.32	1.53%	32.22	0.99%
Autres	61.33	2.94%	22.17	3.19%	20.15	4.22%	103.65	3.18%
Huiles	5.42	0.26%	2.59	0.37%	0.99	0.21%	9.00	0.28%
DEEE	71.63	3.44%	38.56	5.54%	25.45	5.34%	135.64	4.17%
Ressorcerie	3.63	0.17%	0.45	0.06%	-	-	4.08	0.13%
TOTAL	2 082.67		695.87		477.02		3 255.56	

DMS : Produits Ménagers Spéciaux
Huiles : Vidange et Friture

Autres Cartouches, Livres, Textiles, Pneus
DEEE : Déchets Électriques et Électroniques

Le tonnage total des matériaux déposés sur les 3 déchetteries du territoire communautaire s'élève à **3 255.56 tonnes** ce qui représente un ratio annuel de 376.93 Kg par habitant par an. Les visites en déchetteries s'élèvent quasiment à **37 000 entrées**.

Répartition globale des Matières



Évolution du Tonnage par Déchetterie

	2017	2018	2019	2020	2021
MELISEY	1728.00	1827.00	1907.65	1833.67	2082.67
FAUCOGNEY	638.52	672.16	654.06	560.75	695.87
TERNUAY	377.00	397.54	432.51	360.10	477.02
Total	2743.52	2896.70	2994.22	2754.52	3255.56

Évolution de la Fréquentation par Déchetterie

	2017	2018	2019	2020	2021
MELISEY	19256	18577	18851	18008	21953
FAUCOGNEY	8137	8337	8270	6774	8975
TERNUAY	6784	7126	6457	4702	6070
Total	34177	34040	33578	29484	36998

Hors 2020, année pandémique qui a imposé une fermeture des sites pendant quelques mois, on constate une évolution croissante des tonnages collectés, idem concernant la fréquentation.

Melisey reste la déchetterie principale du territoire puisqu'elle propose des horaires d'ouverture plus importants. Ceux-ci facilitent les apports qui s'élèvent à hauteur de 64% avec 61% de fréquentation. La déchetterie de Faucogney collecte 21% de matières pour 23% de fréquentation. La déchetterie de Ternuay collecte 15% de matières avec 16% de fréquentation.

Les ratios entre les déchetteries restent équivalents d'années en années.

5. BILAN GLOBAL DES FLUX

Évolution du Tonnage Global Collecté

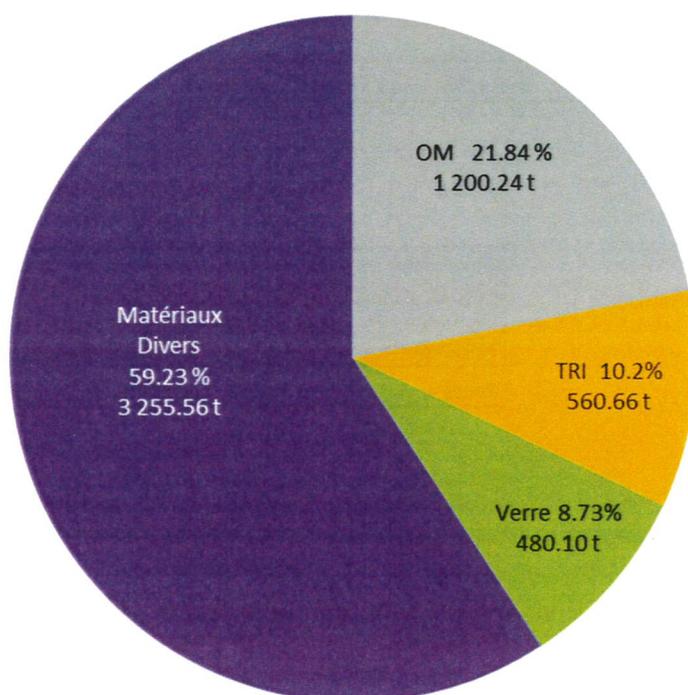
	2017	2018	2019	2020	2021
OM	1 219.92	1 206.72	1 174.84	1 178.18	1 200.24
TRI	545.88	619.40	596.99	569.82	560.66
Verre	446.92	481.12	457.18	468.06	480.10
Matériaux Divers	2 743.52	2 896.70	2 994.22	2 754.52	3 255.56
TOTAL	4 956.24	5 203.94	5 223.23	4 970.58	5 496.56

Le tonnage global des déchets collectés en 2021 s'élève à 5 496.56 tonnes ce qui représente par habitant 636.40 kg par an soit plus de 53 Kg par mois.

L'année 2020 enregistre 47 kg de déchets par habitant avec un fonctionnement perturbé. A comparaison équivalente, 2019 enregistrait 50 kg.

On constate que les 3kg supplémentaires par habitants ne sont pas malheureusement pas de la matière recyclable via le tri, mais essentiellement des apports en déchetteries et des déchets de la collecte OM.

Répartition Globale des Flux en 2021 Tonnage global 5 496.56 tonnes



III. BILAN FINANCIER

1. TARIFICATION

Le Conseil Syndical du SYTEVOM informe la Communauté de Communes via un courrier du 22 décembre 2020 d'une augmentation des tarifs pour 2021. La contribution des adhérents s'élève désormais à 29€ ht/habitant soit une augmentation de 9€. Le traitement des ordures ménagères augmente également passant de 120 € à 125 € la tonne.

Après plusieurs réunions avec la Commission des Ordures Ménagères, il est décidé de revoir la grille tarifaire pour supporter l'augmentation des tarifs du SYTEVOM dans un budget autofinancé. Le montant de la part passe donc de 85 € à 100 € suivi d'une révision du nombre de parts pour certaines catégories. Suite à l'ouverture de la Maison de Santé de Melisey, une nouvelle catégorie est créée pour la facturation : catégorie « maison de santé »

Par délibération n°2021/24 en date du 25 février 2021, le Conseil Communautaire a fixé la redevance des ordures ménagères pour 2021 comme suit :

	Tarifs Redevance 2020		Tarifs Redevance 2021	
	Nbre de parts	Coût	Nbre de parts	Coût
Foyer 1 personne	1	85.00 €	1	100 €
Foyer 2 personnes	2	170.00 €	2	200 €
Foyer 3 personnes	2.5	212.50 €	2.5	250 €
Foyer 4 personnes	2.75	233.75 €	3	300 €
Foyer 5 personnes et plus	3	255.00 €	3.5	350 €
Résidences secondaires	1.5	127.50 €	1.5	150 €
<i>Exonération de la redevance sur les résidences secondaires lorsque le propriétaire possède sa résidence principale sur le territoire de la CCME.</i>				
Gîte	1	85.00 €	2	200 €
Chambres d'hôte	1	85.00 €	1	100 €
Camping 1 à 20 emplacements	1	85.00 €	1	100 €
Camping 21 à 40 emplacements	2	170.00 €	2	200 €
Camping 41 emplacements et plus	3	255.00 €	6	600 €
Caravane	forfait	50.00 €	forfait	50 €
Hôtel / restaurant / restaurant d'entreprise <i>Exonération totale en 2021 due à la crise sanitaire</i>	2	170.00 €	2	200 €
Collège	4	340.00 €	8	800 €
Salle polyvalente	1 part / tranche de 100 personnes		1 part / tranche de 100 personnes	
Supermarché	20	1 700.00 €	30	3000 €

Activité commerciale "profession de bouche"	1.5	127.50 €	1.5	150 €
Activité commerciale "pas de porte" et services	1	85.00 €	1	100 €
Activité industrielle	2	170.00 €	2	200 €
Maison de Santé			4	400 €
Station d'épuration Melisey	4	340.00 €	8	800 €
Stations d'épuration Servance et Faucogney	2	170.00 €	4	400 €

2. FACTURATION

Par délibération n°2021/39 en date du 18 mars 2021, le Conseil Communautaire valide la proposition d'établir la facturation semestriellement, en mars/avril pour un paiement en mai/juin, et en septembre/octobre pour un paiement en octobre/novembre. La motivation de cette mesure s'explique en 2 points :

- une répartition des paiements pour les usagers qui vont devoir supporter une forte augmentation
- une meilleure réactivité pour la mise à jour des dossiers

Un courrier d'information a été intégré à l'envoi des factures du 1^{er} semestre à l'ensemble des usagers. Cette note d'information visait à expliquer la hausse tarifaire de la redevance des ordures ménagères à travers plusieurs critères, augmentation du Sytevom, baisse démographique et hausse des déchets notamment.

Cette augmentation tarifaire a évidemment eu son lot de mécontents avec de nombreuses réclamations et explications complémentaires. La grille tarifaire a d'ailleurs été modifiée suite à des échanges avec des propriétaires de gites. La délibération n°D2021/63, validée par le Conseil Communautaire du 17 juin, sépare la catégorie « gite » selon les capacités d'accueil : de 1 à 8 places seront facturés à 1.5 part, plus de 8 places seront facturés 2 parts.

Cette délibération entraîne un nouveau travail de paramétrage du logiciel pour effectuer une mise à jour des dossiers. Les capacités d'accueil seront fournies par l'office du tourisme à travers son registre d'identification des gites sur le territoire. Une régularisation des factures sera émise lors de l'envoi des factures du 2^{ème} semestre.

3. BUDGET

3.a – Approbation compte administratif

Le Conseil Communautaire approuve, par délibération n°2022/39 le 14 avril 2022, le compte administratif de l'exercice 2021 concernant le budget OM. Il se résume ainsi :

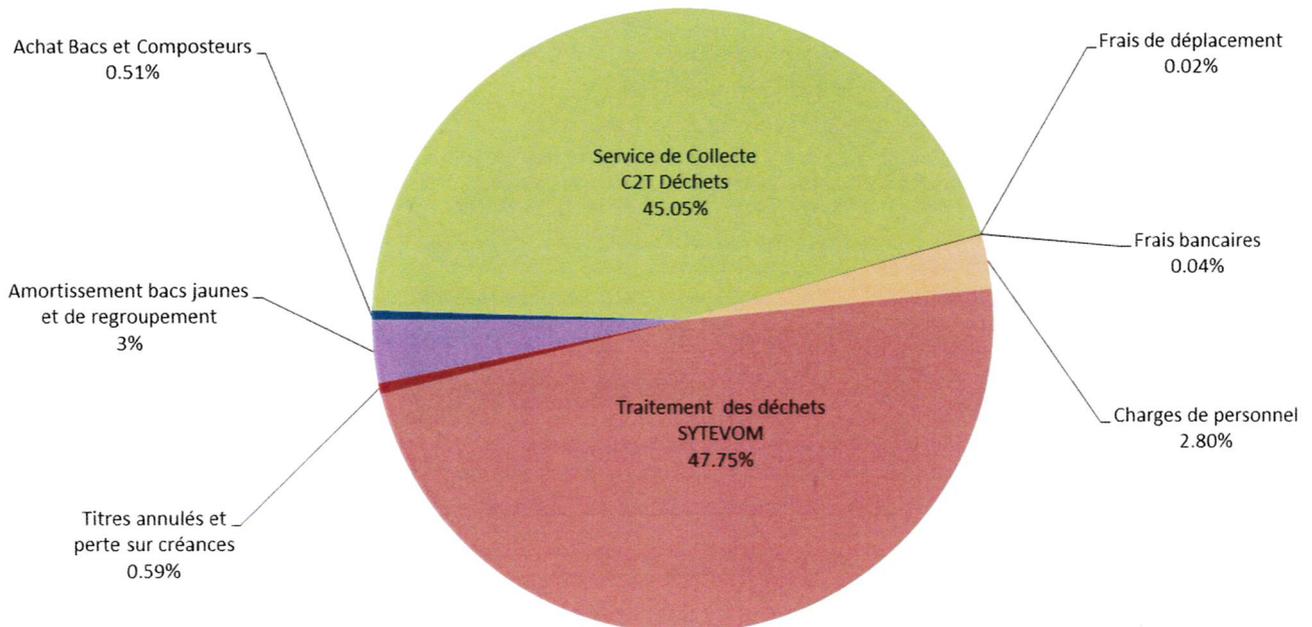
RESULTATS EXERCICE 2021		
	Investissement	Fonctionnement
Mandats émis	7 846.20 €	891 183.19 €
Titres émis	28 779.62 €	965 089.96 €
Résultats	20 933.42 €	73 906.77 €

RESULTATS CUMULES Au 31/12/2020	AFFECTATION 2021	RESULTATS EXERCICE 2021	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021
25 726.61 € 41 430.02 €		20 933.42 € 73 903.77 €	46 660.03 € 115 336.79 €
67 156.63 €		94 840.19 €	161 996.82 €

RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	RESTES A REALISER Au 31/12/2021 DEPENSES	RESTES A REALISER Au 31/12/2021 RECETTES	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
46 660.03 € 115 336.79 €	12 600.00 €	2 066.00 €	36 126.03 € 115 336.79 €
161 996.82€	12 600.00 €	2 066.00 €	151 462.82 €

3.b – Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 891 183.19 € et sont réparties comme suit :



Le SYTEVOM occupait le second poste des dépenses en 2020 mais passe au premier poste en 2021 avec 425 579.68 € de charges enregistrées dans l'article 658. Ces charges regroupent :

- des frais de gestion pour la participation du SYTEVOM (secrétariat, facturation, administration du service, une partie du fonctionnement des déchetteries...) à hauteur de 29 € ht / habitant
- du coût de traitement des OM (quai de transfert, enfouissement, gestion des points d'apports volontaires...) qui est facturé 125 € ht la tonne.

Les charges liées à la collecte réalisée par C2T Déchets sont reléguées au second poste des dépenses. 401 517.76 € sont enregistrés dans le compte 611 dédié au contrat de prestations de services. Les factures sont calculées mensuellement en fonction des critères suivants :

- OM : 26.55 € ht / habitant
- Tri : 12.00 € ht / habitant (Ex-CCHVO)
- Tri : 11.30 € ht / habitant (Ex-CCME)

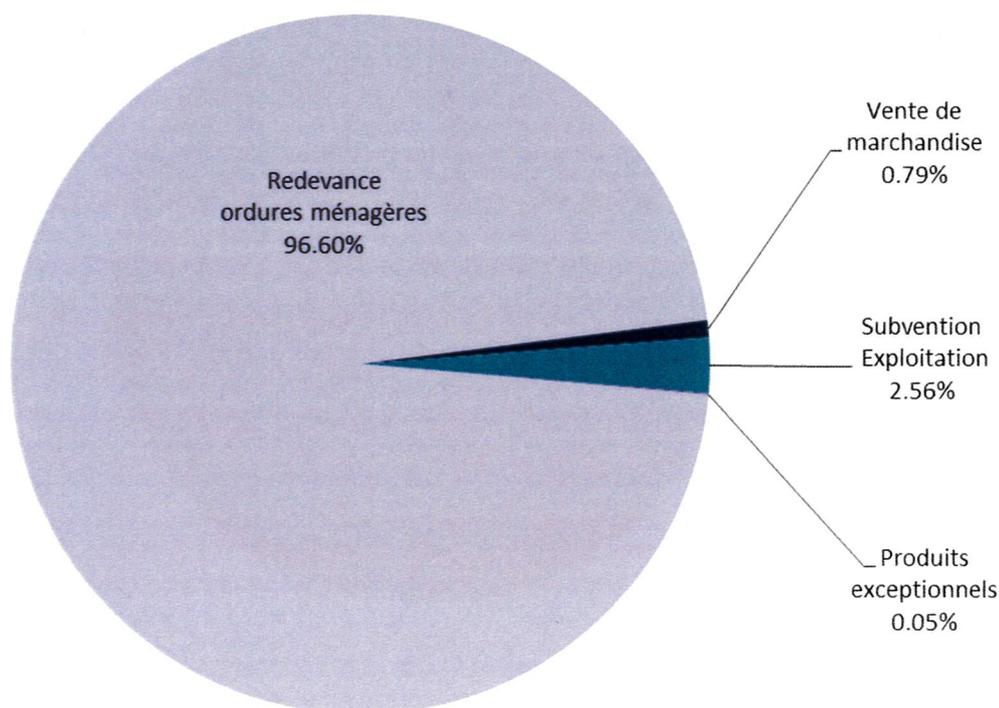
Auquel il faut ajouter l'indice « coût de la vie » correspond à 1.1037 de janvier à juin puis 1.1296 de juillet à décembre.

Ces 2 organismes comptabilisent quasiment 93 % des dépenses. Les autres articles concernent :

- les charges de personnel pour 24 941.48 €
- l'amortissement des bacs de regroupement pour 28 779.62 €
- les achats de bacs et composteurs pour 4 565.50 €
- les titres annulés et pertes sur créances pour 5 234.54 €
- les services bancaires pour 387.90 €.

3.c – Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 965 089.96 € et sont réparties comme suit :



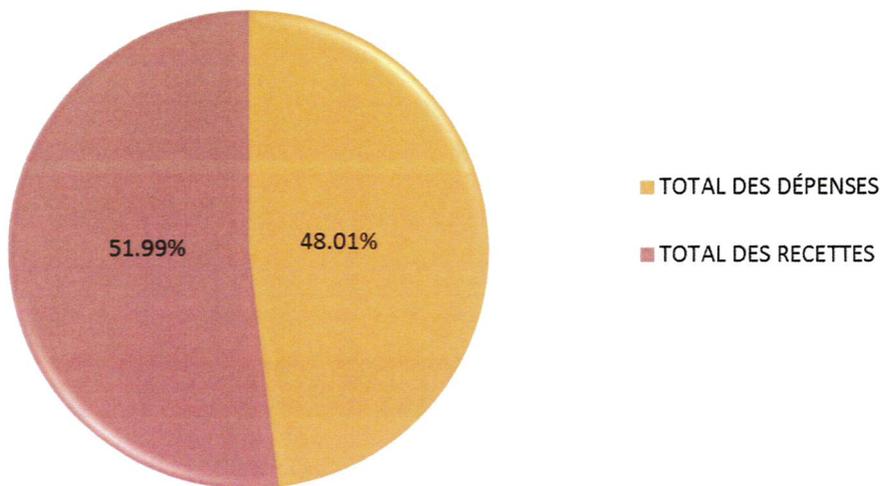
La redevance aux usagers (REOM), inscrite à l'article 706, représente 96.60 % des recettes pour un montant total de 932 280.08 €.

L'article 74, subvention d'exploitation, inscrit 24 698.05 € de recettes. Il s'agit du versement du SYTEVOM pour la valorisation du tri sélectif de 2020.

La vente de marchandises, article 707, regroupe les ventes de bacs OM aux usagers ainsi que les composteurs pour un montant de 7 605.50 €.

Les produits exceptionnels de gestion regroupés dans l'article 77 s'élèvent à 506.33 € et intègrent des recouvrements de créances à hauteur de 496.10 €.

3.d – Ratio dépenses et recettes de Fonctionnement



Le ratio entre les dépenses et les recettes laissent un résultat positif de 73 906.77 € sur le budget 2021.

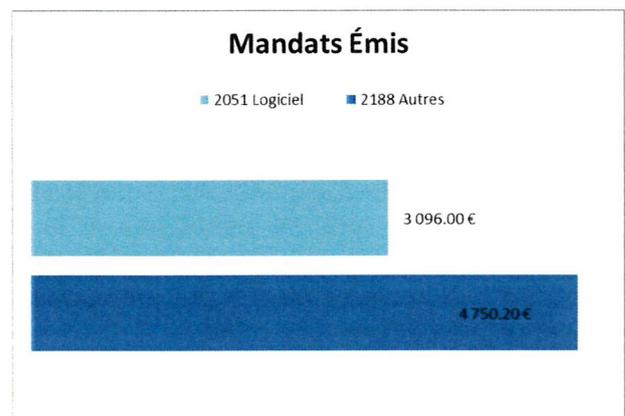
3.e – Investissement : Mandats et Titres émis

Mandats Émis :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 846.20 €.

Il s'agit d'achat de bacs jaunes et de bacs de regroupement pris en charge par la CCME pour un montant de 4 750.20 € inscrits à l'article 2188.

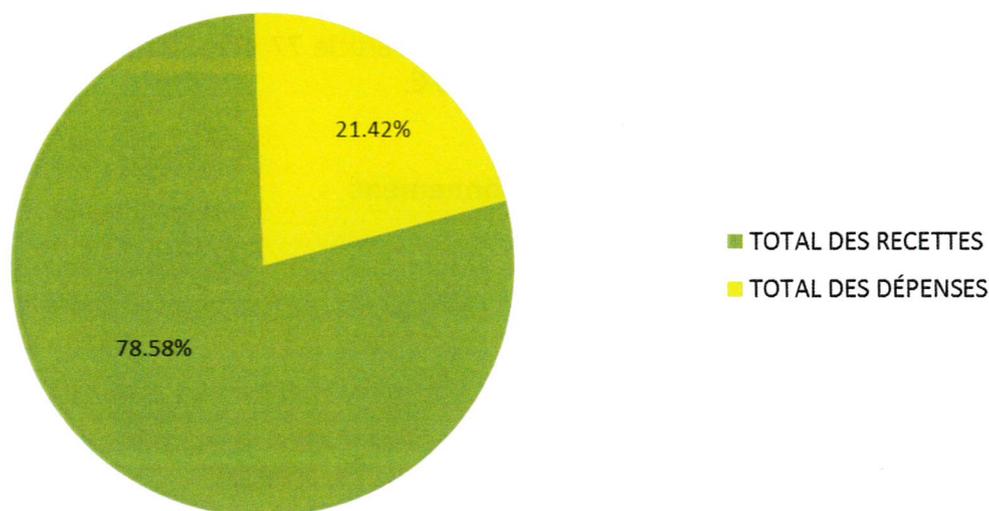
3 096 € ont été engagés en frais de formation du logiciel GFI pour la gestion des OM et du SPANC. Ce logiciel n'est pas en service car le paramétrage est impossible tant que des décisions ne sont pas prises au sujet de la redevance incitative.



Titres Émis :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 28 779.62 € et se résument par les amortissements au compte 28188.

3.f – Ratio dépenses et recettes d'Investissement



IV. COMMUNICATION

1. LES BULLETINS COMMUNAUTAIRES

Un édito de Mr HEYMANN sur la commission OM a été publié dans les bulletins communautaires édités en juin et décembre 2021. Ils ont été distribués par les mairies à l'ensemble des usagers du territoire.

2. LE FLYER " LES ORDURES MÉNAGÈRES ... ET VOUS ! "

Ce document a été distribué en complément du bulletin communautaire avec le calendrier de collecte 2021. Le but de ce tract est d'informer les usagers sur le fonctionnement du service, son financement mais également sur la nécessité de les impliquer d'avantage dans les consignes de tri. Le tonnage des ordures ménagères et la valorisation du tri sont des critères où l'évolution est entre les mains des usagers, et ils peuvent, à terme, influencer sur l'évolution de leur facture. La distribution de ce tract a été prolongée tout au long de l'année lorsque de nouveaux usagers viennent se déclarer à la CCME.

Les bons gestes de la collecte

- Toujours sortir son Bac OM ou TRI la veille de la collecte
(horaires variables de passage, le camion ne peut pas faire demi-tour pour récupérer votre bac.)
- Mettre son bac en évidence en bord de route, poignée côté route
(la méthode indique à l'agent de collecte que votre bac est à vider.)
- Ranger son bac vide après la collecte
(merci de ne pas laisser vos 2 bacs en bord de route : risque de confusion quand il fait nuit.)
- Respecter les consignes de collecte et de tri : un bac non conforme ne sera pas collecté !

Être acteur de sa facture !

Agir sur les dépenses

Mieux gérer ses déchets, c'est d'abord éviter de les produire : agir pour limiter la quantité et leur nocivité.

Réduire le tonnage des OM :

Traitement facture 120 € la tonne.

- Éviter le gaspillage alimentaire = Baisse du poids
- Tri en bac jaune = Diminution du poids des OM et valorisation des déchets
- Le compost = Diminution du poids et de notre impact environnement
- Dépot en déchetterie = Diminution du poids - Tri et valorisation possible avant enfouissement
- Dépot en Points d'Apports Spécifiques = PAV Verre et vêtements
- Le remplissage : Donnons une 2^{ème} vie aux objets : Vente d'occasion (par internet, vide-grenier...) ; Dons (écoles, associations, bibliothèques...) ; Ressourcerie...

La Communauté de Communes des 1000 Étangs s'efforce de maintenir une facturation la plus juste malgré les charges importantes.

Agir sur les recettes

Améliorer la qualité du tri Réduire le taux de refus Réduire les frais de collecte

- Nous pouvons participer en regroupant les bacs sur un POINT UNIQUE DE COLLECTE avec les voisins (gain de temps sur les tournées et diminution des nuisances sonores.)
- En sortant notre bac que lorsqu'il est PLEIN (moins de bacs à collecter = gain de temps sur les tournées)

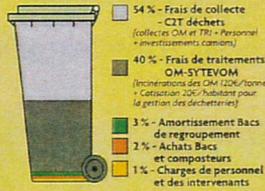
Notre prestation optimise les collectes or qui explique les évolutions régulières du calendrier.

Le taux de refus analysé par le SYTEVOM, impacte directement le montant de la Subvention de Valorisation. Il était de 40% en 2019. Plus ce pourcentage est faible, meilleure est la subvention issue de la valorisation des déchets. Inversement, la subvention baisse et le coût du traitement augmente.

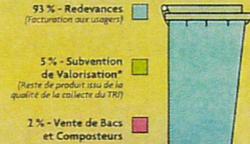
Le financement du service

Notre devoir est d'équilibrer au maximum le budget afin de facturer la collecte au tarif le plus juste.

DÉPENSES



RECETTES



* IDÉE REÇUE - LE TRI N'EST PAS GRATUIT !

Le coût du traitement du TRI est largement compensé par la revente des déchets. L'excédent correspond à la subvention de valorisation et agit donc directement sur votre facture. Sans cette valorisation, les frais de traitement OM et TRI seraient équivalents.

Les services des ordures ménagères en quelques chiffres

Déchets OM collectés : 1174 tonnes
TRI collecté : 597 tonnes
Apports dans les 3 déchetteries : 2995 tonnes
Points Apports Verre : 457 tonnes
6000 km/mois effectués par les 2 camions
(soit presque 2 fois le tour de la Terre sur un an.)

Total annuel : 5223 tonnes soit
50 kg
par habitant et par mois

Démarches administratives

Votre foyer évolue suite à un événement de la vie, merci de nous en informer la CCME par écrit (courrier postal ou mail) et votre Maire.

- Déménagement : arrivée ou départ de la commune, départ d'un enfant. Signalez ce changement afin de mettre à jour votre dossier afin d'éviter des réclamations tardives.
- Changement de composition du foyer : suite à un décès, une naissance, merci de préciser le nombre de personnes vivant sous votre toit.
- Informations aux propriétaires de logement en location : merci de nous déclarer vos locataires (arrivée et départ) afin d'éviter une facturation à votre nom.
- Commande de bac et composteur.



Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous :

- par courrier : 14 Place du Marché - 70270 Melisey
- via le site internet : www.cc-1000etangs.fr
- par mail : ccme.omtri@orange.fr
- par téléphone : 03 84 20 05 53

Les consignes de tri

Je suis un emballage

Bouteilles et flacons plastiques
Briques en carton
Emballage métal et aérosols
Papiers et emballages en carton fin



Bac jaune



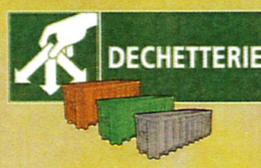
Bouteilles
Pots, Bocaux
(sans bouchon, ni couvercle)



Point d'Apport Volontaire



Gros cartons,
cartons alvéolés



Je suis non biodégradable

Objets divers - Piles
Ampoules
Vêtements



Réemploi



Revente
2^{de} main
Don
Ressourcerie
Transformation

Je suis biodégradable

Epluchures
Déchets verts

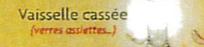


Composteur



Les autres déchets ménagers et sanitaires

Nos masques chirurgicaux de protection nos mouchoirs en papier à usage unique, nos gants et textiles sanitaires sont à déposer dans un sac plastique



Bac OM



CE QUE NOUS DEVONS RESPECTER

Effacer nos bouteilles et aplatir nos cartonnets.
Vider et égoutter, ne pas laver nos emballages.
Ne pas imbriquer nos déchets les uns dans les autres.
Déposer nos déchets en vrac dans le bac jaune.
En sac ou imbriqués, ils ne sont pas valorisés.



Les déchets spéciaux sont collectés dans vos déchetteries de Melisey, Faucongy et Ternuay

Déposons nos déchets en SACS FERMÉS DANS le conteneur (pas dessus, ni à côté) Optimisons le remplissage du bac



3. LES CONSIGNES DU SYTEVOM

Un nouveau mémo TRI "Idée reçue" 2021, a été publié en vue des extensions de consignes de tri, notamment pour les petits métaux. Ce document édité par le SYTEVOM était à la disposition des usagers à l'accueil de la CC 100 ETANGS, des mairies et a servi de guide pour les nouveaux usagers lors de leur arrivée sur le territoire communautaire.

JE DÉPOSE EN DÉCHETTERIE
L'AGENT EN DÉCHETTERIE VOUS CONSEILLERA POUR TRIER VOS DÉCHETS

Déchets verts, DEEE Déchets électriques et électroniques, Cartons, Métaux, Bois, Déchets ménagers spéciaux, Textiles, Chaussures, Linge de maison, Dibâts, Gravats.

Autres flux: ampoules et néons, batteries, bouchons en liège, journaux, revues, magazines, huiles végétales, huiles de vidange, tires, cartouches d'encre, piles, radiographies, pneus V4, gravats...
Polystyrène, mobilier, plâtre et plaques de plâtre, huisseries, plastiques souples et rigides*

*tous les déchets ne sont pas équipés de la même manière, ramassez-les vous.

JE TRIE EMBALLAGES EN VERRE

Pots & bocaux en verre, Bouteilles en verre

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

SYTEVOM
« LES FOUGÈRES » • 70130 NOIDANS-LE-FERROUX
www.sytevom.org

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !

CHAQUE GESTE COMPTE, MÊME LES PETITS !

Je trie, j'ai tout compris avec mon mémo-tri !

CITEO CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT
Détachés ensemble avec nouvelle vie à nos produits.

Tous les emballages dans le même bac !
www.sytevom.org

JE TRIE EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN PAPIER-CARTON, EN MÉTAL

Boîtes, Carton, Cartonnette, Sur-emballages

Bouteilles, Bidon, Flacons en plastique (avec bouchons)

Briques avec bouchons, Papiers, Journaux, Revues, Magazines

Pots, Barquettes, Bâster, Tubes, Sacs & sachets, Sur-emballages, Films plastique

NOUVEAU !

Bidons, Aérosols, Conserve, Barquettes, Canettes

Capsules de café, dosettes, tubes, couvercles, opercules et feuilles en alu

EN VRAC

Finies les incertitudes, le tri est simplifié : déposez vos emballages en vrac dans votre bac de tri sans les imbriquer. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

Direction le bac de tri !

Bien trier, n'a jamais été aussi simple !

TOUS LES PETITS ALUMINIUMS

TOUTES LES BOUTEILLES

TOUS LES FLACONS & BIDONS

TOUS LES SACS & SACHETS

TOUTES LES BARQUETTES

TOUS LES POTS & BOÎTES

TOUS LES FILMS

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

4. LES BACS OM

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les agents de collecte déposent, sur les bacs ou dans les boîtes à lettres, des messages de non-conformité de ces derniers. Par mesure d'hygiène et pour le respect des conditions de travail des agents de collecte, il n'est plus convenable de ramasser manuellement les sacs ou soulever des conteneurs. La CC 1000 ETANGS propose aux usagers de se doter de bacs règlementaires et 3 tailles sont proposées à la vente. Modèles en 120 litres et en 180 litres pour les particuliers, 660 litres pour les professionnels. Les usagers ont bien reçus le message et acceptés cette mesure. Cette méthode apporte néanmoins sont lots de mécontents lorsque le bac est endommagé ou en cas de volonté d'échange de capacité (puisque propriété de l'utilisateur).



Résultat des bacs distribués :

120 litres	52 bacs	180 litres	24 bacs	660 litres	3 bacs
-------------------	---------	-------------------	---------	-------------------	--------

C2T Déchets se charge des commandes auprès du producteur, Sulo basé à Langres. Les tarifs des bacs sont:

- 34 € pour le modèle en 120 litres
- 42 € pour le modèle en 180 litres
- 234 € pour le modèle en 660 litres

5. LE COMPOSTAGE

Comme chaque année, La CC 1000 ETANGS et le SYTEVOM sont associés pour l'opération « Compostage domestique ».

Le principe de cette opération est de favoriser le développement du compostage domestique en permettant aux particuliers d'acquérir à bas coût des composteurs individuels à mettre dans leur jardin. La participation pour le particulier s'élève à 34.50 € grâce à l'intervention des partenaires financiers que sont le Conseil Général, l'ADEME et le SYTEVOM.



Pour des raisons pratiques de stockage et de distribution, un modèle unique est proposé à la vente : composteur en bois 600 litres avec le bio-seau au tarif de 34.50 €.

Résultat des ventes en 2021 :
63 composteurs

6. INTERNET

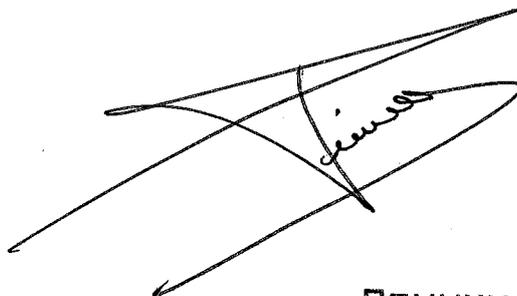
Dans la page environnement du site de la CC 1000 ETANGS (cc-1000etangs.fr), un onglet est dédié au "Tri et déchets". On y retrouve :

- Le Calendrier de Collecte avec les consignes importantes de mise à disposition du bac pour la collecte
- La tarification, le règlement et les rapports d'activité
- Les consignes de tri : documents du SYTEVOM et possibilité de visite du centre d'incinération de Noidans le Ferroux
- Les réclamations et Contact. Les situations les plus courantes sont détaillées avec la solution éventuelle.
- Les déchetteries et Apports Volontaires : Sont rassemblés les guides du SYTEVOM (liste des apports autorisés, guide des déchetteries,...) mais également la procédure de demande de badge d'accès.

7. PANNEAU POCKET

L'utilisation de Panneau Pocket a également fait son entrée dans la communication du service des déchets ménagers. Cette application permet aux collectivités de transmettre des infos et des alertes à leurs habitants. En 2021, la CCME a notamment communiqué le calendrier de collecte et l'opération composteur.

Fait à Melisey, le 30 juin 2022
Le Président,
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS